

Parcours de 18 kms environs à réaliser en équipe autour des activités
VTT - Cross en forêt - Canoë kayak - Course à pied

Nom de l'équipe:

Pièces à joindre au bulletin d'inscription pour chaque équipier:

- Certificat médical datant de moins d'un an, de non contre indication à la pratique des sports nature: VTT; kayak, course à pied
- Attestation délivrée par un maître nageur sauveteur de capacité à effectuer un parcours de 25m en nage libre

MERCI DE VEILLER À CE QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET AVANT DE LE RETOURNER



Personne n°1 (date limite d'inscription 16 mars 2011)

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : E-mail :
J'apporte mon VTT : ☐ oui ☐ non J'apporte mon casque : ☐ oui ☐ non



Personne n°2 (date limite d'inscription 16 mars 2011)

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : E-mail :
J'apporte mon VTT : ☐ oui ☐ non J'apporte mon casque : ☐ oui ☐ non



Personne n°3 (date limite d'inscription 16 mars 2011)

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : E-mail :
J'apporte mon VTT : ☐ oui ☐ non J'apporte mon casque : ☐ oui ☐ non

Equipe de 3 personnes
dont au minimum 1 femme

Tarif : 60 euros
pour l'équipe

Comprenant :

- le pôt d'accueil, le repas du midi
- un lot pour chaque participant
- le droit d'inscription aux épreuves, l'encadrement, la sécurité et le prêt de matériel sportif sauf VTT

Merci de renvoyer cette inscription à :

Comité Régional EPMM Sports pour Tous de Guyane
BP 101 - 97 394 Rémire-Montjoly Cedex

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces ci-dessus,
de remplir correctement fiche d'inscription et de
joindre un chèque à l'ordre EPMM Sports pour Tous.

Pour tout renseignement, appeler le 0694 42 42 23

REGLEMENT 2011 du

CHALLENGE NATURE ECO-MANIFESTATION



1 – Le comité régional EPMM Sports pour Tous de Guyane, organise son 2^{ème} Challenge Nature, le samedi 2 avril à Roura, dans le cadre de la semaine du développement durable.

2 – DEROULEMENT du challenge nature

Le challenge vise à promouvoir les sports nature, l'environnement et le patrimoine de Roura.
Le challenge nature est **OUVERT** à toutes personnes âgées d'au minimum 18 ans, réunies en équipes de 3 dont au minimum une femme.

3 – INSCRIPTIONS

3.1 Le nombre d'inscriptions est limité à 12 équipes de 3 personnes.

3.2 Le montant de l'inscription s'élève à 60 € par équipe comprenant le pôt d'accueil, le repas du midi. L'équipe doit joindre un chèque global aux pièces à fournir lors de l'inscription

3.3 L'inscription se fera auprès du comité régional EPMM Sports pour Tous de Guyane en utilisant le bulletin d'inscription et en joignant les pièces suivantes pour chaque participant :

- *certificat médical datant de moins d'un an, de non contre indication à la pratique des sports nature*
- *Attestation délivrée par un Maître Nageur Sauveteur de capacité à effectuer un parcours de 25 m en nage libre ou attestation sur l'honneur.*

4 – PROGRAMME

4.1 Programme général

Le challenge nature comporte 4 épreuves chronométrées dont une épreuve avec des questionnaires sur l'environnement, sur une distance de 18kms environs.

Les épreuves ne présentent pas de difficultés techniques ou physiques particulières.

Le temps démarre au départ du premier équipier et s'arrête à l'arrivée du dernier.

4.2 Les épreuves **4.2.1 VTT**

Le parcours choisi pour l'épreuve de VTT partira du centre socioculturel de Roura jusqu'au Dégrad Eskol soit 6,3 km. Les départs seront échelonnés toutes les minutes. Les équipes s'arrêteront à l'entrée du parcours du Roy (à 700 m du départ) pour réaliser le CROSS du Roy. Elles récupéreront ensuite leur vélo pour terminer le parcours VTT jusqu'au dégrad ESKOL. Chaque personnel sur le VTT doit obligatoirement porter un casque.

4.2.2 Cross du Roy

Le parcours choisi pour cette épreuve démarra de la route de l'Est à l'entrée du chemin du Roy sur environs 3,4 km. L'entrée sera identifié par des barrières de sécurité où devront être déposés les VTT, pendant la réalisation du CROSS.

4.2.3 Kayak et canoë bi-place

Le parcours choisi pour l'épreuve de kayak partira du Dégrad Eskol jusqu'au pont de Roura soit environs 6,5 km. Les embarcations se trouveront au niveau du Dégrad par ordre d'arrivée. Un membre de l'équipe sera à bord d'un kayak, alors que ses deux coéquipiers seront dans un canoë bi-place. Deux Brevet d'Etat kayaks seront présents pour encadrer l'activité. De plus, 3 kayakistes confirmés seront positionnés tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité. Les participants devront prendre soin de bien naviguer au milieu de la crique Gabrielle. Un canoë ayant un moteur fermera le parcours et pourra intervenir en cas de problème grave. Enfin chaque personne à bord du kayak doit **OBLIGATOIREMENT** porter un gilet de sauvetage mis à disposition à l'embarquement.

4.2.4 Course à pied

Le parcours choisi pour l'épreuve de course à pied partira du pont de Roura jusqu'au centre socioculturel de Roura soit environs 1,8 km. Des VTTistes encadreront l'épreuve et assureront la sécurité et la circulation notamment au croisement. La priorité sera donnée au véhicule.

4.3 Classements

2 classements différents sont établis.
Les chronos obtenus à chaque épreuve, ainsi que les bonus et malus éventuels, sont additionnés pour chaque équipe et classés par ordre décroissant.
Le **CLASSEMENT GÉNÉRAL** récompense les équipes ayant réalisées le meilleur temps.

Le PRIX "SPORTS POUR TOUS" récompense l'équipe la plus fair-play et respectueuse de l'environnement.

5 - EQUIPEMENT - MATERIEL

L'organisateur fournira à chaque équipe une boussole, le carnet de route, un sifflet, le matériel de canoë.

Le matériel de sécurité pour les activités de plein air : casque, gilet de sauvetage sera prêté par l'organisateur.

Le reste du matériel est laissé au libre choix des participants, il est toutefois **OBLIGATOIRE** de s'équiper du matériel suivant :

- une réserve d'eau
- Un téléphone portable par équipe,
- Chaussures de course.

6 – SECURITE

Les activités nécessitant l'utilisation de matériel spécifique seront encadrées par des éducateurs diplômés d'état.

Les lieux de départ et d'arrivée des épreuves permettront de pointer les participants et seront équipés de trousse de premiers secours. Des points de contrôle et de secours pourront être mis en place si nécessaire.

En cas d'accident, il est indispensable qu'un équipier reste avec l'accidenté, sauf cas de force majeure, dans l'attente de l'arrivée des secours. Un numéro de téléphone d'urgence sera communiqué avant le début des épreuves.

Le centre socioculturel et sportif de Roura sera le lieu de coordination des appels et de l'organisation des épreuves et des secours.

Les épreuves peuvent être interrompues à tout moment en raison d'événements ne permettant pas le déroulement des épreuves en sécurité. Dans ce cas, le comité d'organisation pourra proposer des épreuves de remplacement.

Dans le cas de croisement avec une route ouverte à la circulation, l'organisateur mettra en place des signaleurs chargés de faciliter le passage en toute sécurité des concurrents.

7 - PUBLICITE - PARRAINAGE

Les participants s'engagent à porter tout au long de la manifestation les dossards fournis au début du challenge.

Les participants acceptent sans conditions les prises de vues, quels que soient les techniques et les supports utilisés, ainsi que l'exploitation de ces images par la Fédération Française EPMM Sports Pour Tous à titre informatif ou publicitaire.

8 --ABANDONS - EXCLUSIONS

L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne l'impossibilité pour l'équipe d'être classée, les membres restants pourront toutefois terminer les épreuves et leurs performances leur seront communiquées.

L'exclusion d'une équipe peut être prononcée en cas de non-respect du règlement et de l'environnement ou de comportement dangereux.

9 - MODIFICATIONS

L'organisateur peut à tout moment modifier le programme, le choix des activités, le parcours ou de les épreuves pour des raisons de sécurité ou de sportivité.

Les participants seront tenus informés de tout changement avant le début de l'épreuve.

10 – ASSURANCE

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ses préposés et des participants.

**SIGNATURE OBLIGATOIRE DU
REGLEMENT,**
par chaque membre de l'équipe

